



Forum Questions familiales 2014, 12 juin 2014, Berne Les impôts : imposent-ils un modèle familial ?

Résumé de l'atelier 3 : Imposition des familles, double revenu professionnel et garde des enfants : avantages et inconvénients

Christina Felfe, professeure-assistante à l'Université de Saint-Gall

La question de la responsabilité et du financement de la garde des enfants échauffe régulièrement les esprits. Rien qu'au cours des seize derniers mois, deux référendums ont porté sur la question de l'implication de l'Etat ou de la famille dans la garde des enfants. Un grand nombre de places d'accueil ont été créées ces dix dernières années dans le cadre de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Les critiques portent sur l'insuffisance persistante de l'offre, mais pas seulement : les coûts élevés de l'accueil extrafamilial des enfants – et donc les frais importants facturés aux parents – font aussi débat. En 2009, dans le canton de Zurich, une place de crèche coûtait en moyenne 29 545 francs par an (soit 121 francs par jour), par exemple. Cet atelier se penche sur une série de questions sous-jacentes. D'où viennent les coûts élevés de la garde des enfants ? Qui en assure le financement ? Dans quelle mesure les frais facturés aux parents sont-ils supportables ? Les mères ont-elles intérêt à exercer une activité lucrative ?

Les coûts de l'accueil extrafamilial des enfants se composent des frais de personnel, de loyer et de nourriture, ainsi que d'autres frais. Les frais de personnel représentent près de trois quarts des coûts totaux. La majeure partie des coûts d'une crèche dépend donc de facteurs comme la qualification, le niveau de salaire et le taux d'encadrement, qui sont réglementés au niveau cantonal. Ces coûts sont presque entièrement répercutés sur les parents, qui supportent en moyenne deux tiers des coûts totaux. Malgré les possibilités de déductions fiscales, le système fiscal et tarifaire (tarifs de crèche élevés, subventions liées au revenu et impôts progressifs) a une conséquence sur les mères : il semble qu'elles n'ont pas d'intérêt financier à exercer une activité lucrative et, si elles appartiennent à la tranche de revenu moyen, l'exercice d'une activité lucrative peut même diminuer leur revenu disponible. Pour l'Etat en revanche, la subvention de places de crèche est intéressante uniquement pour les femmes au revenu élevé. Par conséquent, de nombreuses mères quittent le marché du travail. Et l'on constate que les effets à long terme des interruptions de carrière, comme la perte de capital humain et d'expérience professionnelle et donc les pertes de revenu à long terme, ne sont bien souvent pas pris en compte. Il serait donc souhaitable de changer d'optique en matière de financement de l'accueil extrafamilial des enfants.